

**Beautés de Dieu (18)**  
**L'Auteur de la Révélation**

## Pour mieux parler de la colère de Dieu

« Dieu miséricordieux, compatissant, lent à la colère, riche en bonté, en fidélité » Ex 34.6

**N**otre précédente étude montrait que la justice biblique est surtout réparatrice. C'est une œuvre de salut et de réhabilitation. La justice, au sens courant, comme activité de sanction et de rétribution, est plutôt rendue, dans la Bible, par les termes de jugement, de vengeance et de *colère*. La notion, très fréquente, de colère de Dieu, pose à notre époque, un grave problème moral. D'où la nécessité de cette étude.

\* \*  
\*

**I**l existe une vingtaine de mots bibliques plus ou moins bien rendus par colère. Dans l'AT le plus usuel est *narine*<sup>1</sup>. Si le nez d'un homme s'enflamme, c'est qu'il est en colère. Dans leur langue concrète, les auteurs bibliques parlent de la main de Dieu, de son oreille, de ses entrailles et de sa narine qui brûle. Comment rendre compte de cet anthropomorphisme ?

1. Les spécialistes font remarquer une grande différence entre Yahweh et les dieux de l'Orient ancien. Ceux-ci sont coléreux et irascibles par nature ; cette passion aveugle les emporte. Dieu, au contraire, est par nature bon et miséri-

cordieux, lent à la colère (patient, NBS). Il prend plaisir à la miséricorde, son amour est éternel<sup>2</sup>. Il ne garde pas sa colère, elle ne dure qu'un instant alors que sa grâce dure toute la vie.

2. Parfois, Dieu se met en colère car l'excès du mal n'est pas tolérable. Ce n'est pas chez lui une passion mais un *pathos*, exprimant une souffrance devant l'injustice et l'infidélité à son alliance. Il n'est ni indifférent ni impassible. En sorte que si le mot de colère, dans notre contexte, reste déplaisant, l'idée que Dieu ne soit pas insensible est plutôt reconfortante.

3. Dans la LXX et le NT la notion est rendue par les mots *thumos*<sup>3</sup> ou *orgê*<sup>4</sup>. Le premier, repris dans le mot *cyclotymique*, est la colère, l'ardeur, l'irritation. Au départ il exprime le souffle et la vie, la volonté, le désir, le cœur, l'humeur. Le second terme, qu'on retrouve dans orgie et orgasme, est plus souvent utilisé pour dire la colère de Dieu. C'est une disposition, sentiment ou bouillonnement de désirs, exprimant la sève, l'énergie qui gonfle l'être de l'intérieur. Le NT n'utilise pas les

---

<sup>1</sup> En hébreu : *'af*, 276 mentions, par ex. : Gn 2.7 ; 30.2 ; Ex 4.14 ; 2S 24.1 ; Esd 8.22 ; Ps 30.5 ; 78.50 ; Es 10.5 ; Ez 13.13 ; Mi 7.18 ; So 2.3. Dans Segond 15 % des textes sont rendus par nez, narines ou face, 15 % correspondent à une colère d'homme, 70 % à la colère de Dieu. Les autres traductions parlent de brûlure, de chaleur, d'ardeur, d'irritation (épines), de douleur, de réponse indignée à une provocation.

---

<sup>2</sup> Nb 14.18 ; Né 9.17 ; Ps 78.38 ; 103.8-14 ; 145.8 ; Es 54.8 ; Jl 2.13 ; Mi 7.18.

<sup>3</sup> 18 m., colère, animosité, irritation, ardeur, ex. : Lc 4.28 ; Ac 19.28 ; Ep 4.31 ; Ap 14.8 ; 15.1,7 ; 18.3. Sens péjoratif lorsqu'il caractérise l'homme ou le diable (Ap 12.12). Ne se rapporte à Dieu que dans Rm 2.8 et dans l'Ap. (vin/coupe de la fureur de Dieu) où il peut être associé à *orgê* (ardente colère : Ap 19.15).

<sup>4</sup> 36 m., colère, indignation, ex. : Mt 3.7 ; Mc 3.5 ; Lc 3.7 ; Jn 3.36 ; Rm 1.18 ; 2.5 ; 4.15 ; 13.4,5 ; Ep 2.3 ; 1Th 1.10 ; 2.16 ; 5.9 ; 1Ti 2.8 ; Hé 3.11 ; 4.3 ; Ap 6.16,17 ; 16.19 ; 19.15.

autres vocables du grec classique qui expriment la colère avec des connotations de haine durable, de rancune.

3. Le NT réproche la colère<sup>5</sup>. Mais lorsque Jésus se trouve devant une *mauvaise* colère, il la réproche : « vous ne savez de quel esprit vous êtes animés<sup>6</sup> ». Un seul texte mentionne *orgê* à propos de Jésus (Mc 3.5). Dans cet épisode, Jésus, révélant le Père, nous aide à comprendre ce que peut être en Dieu la colère. Lorsque l'homme, ou le peuple, est violent, rebelle, arrogant contre Dieu, la vérité ou l'équité, qu'il se tourne vers des idoles, opprime et exploite le faible, fait régner l'immoralité, Dieu exprime son indignation. Sa *colère* dit le jugement négatif sur ces comportements, la volonté de les sanctionner. Cette action punitive, rétributive, dans la Bible, n'est pas dévolue à la justice, mais de la colère.

4. Celle-ci, malgré ses connotations péjoratives, nous dit donc, dans un vocabulaire humain, limité, que Dieu, sans être méchant, n'est pas le *bon Dieu* de l'imagerie populaire. Cette lecture me semble rendre compte de manière satisfaisante d'un aspect de la personne et de l'action transcendante du Dieu saint « dont les yeux sont trop purs pour voir le mal » (Ha 1.13).

Mais plusieurs textes bibliques associent la colère de Dieu à des actions si violentes et même si injustes qu'il ne semble pas possible de s'arrêter à cette seule explication.

\*

<sup>5</sup> Mt 5.22 ; Col 3.8 ; Jc 1.20.

<sup>6</sup> Lc 9.55 selon certains manuscrits. Cf. les textes dénonçant la colère :

Pour introduire une réflexion complémentaire, rappelons un principe souvent exprimé par l'Écriture avec diverses images. Le péché entraîne, par le fait même de la violation de la loi, des conséquences très dommageables, douloureuses, parfois irréparables : « Ceux qui labourent le mal et sèment l'oppression en font aussi la moisson [...] ils sont exterminés par le vent de sa colère. » (Jb 4.8,9), « Ô Éternel, dans ta colère, lève-toi contre la fureur de mes adversaires [...]

le méchant conçoit le mal [...] accouche du mensonge. Il ouvre une fosse, il la creuse et il tombe dans le trou qu'il a fait. L'oppression qu'il a exercée retombe sur sa tête, sa violence redescend sur son crâne » (Ps 7), « Ce qu'un homme aura semé, c'est aussi ce qu'il récoltera. » (Ga 6.7) Les exemples sont nombreux<sup>7</sup>, qui tournent autour du proverbe : « celui qui sème le vent récolte la tempête. » (Cf. Os 8.7).

En termes plus conceptuels et plus modernes, cela s'appelle la *justice immanente*<sup>8</sup> (JI) par opposition à la *justice transcendante* (JT). Précisons ces notions. La JT est celle qui se manifeste par l'intervention directe, volontaire, personnelle, d'une autorité infligeant au coupable une sanction. La JI, elle, résulte d'une action indirecte, médiante, via les lois qui, transgressées, engendrent le malheur. Pour éclairer ces notions, deux illustrations : (1) Un enfant désobéit à ses parents en mangeant trop de chocolat ; ceux-ci s'en aperçoivent, il est puni, c'est de la

<sup>7</sup> Est 7.10 ; 9.25 ; Jb 15.20-35 ; Ps 9.15,16 ; 109.17 ; Pr 1.29-32 ; 5.22 ; 22.8 ; 26.27 ; Es 3.11 ; Jr 3.5 ; Os 10.13.

<sup>8</sup> Le mot *justice* est ici en italique pour indiquer qu'il est utilisé non dans le sens biblique mais dans le sens moderne et habituel.

JT. Il a une crise de foie, c'est de la JI.  
(2) Un automobiliste roule trop vite ;  
les gendarmes le sanctionnent : JT ; il  
perd le contrôle et va dans le fossé : JI.

\*

**M**ais quelles sont les caractéristiques de cette JI ainsi définie ?

1. La JI est la conséquence de l'existence de lois et de leurs transgressions.

Paul le confirme : « la loi produit la colère » (Rm 4.15). Ce rapprochement entre colère et JI n'est pas un hasard : dans beaucoup de textes cités ci-dessus exprimant la JI, la colère est effectivement mentionnée.

2. Dieu peut intervenir directement. Il le fait notamment en Jésus-Christ, par son Esprit. Cependant, le plus souvent, parce Dieu a doté la création d'une certaine autonomie, il n'agit qu'indirectement. C'est par le moyen des lois sur lesquelles il a fondé le monde, que s'enclenchent les processus de bonheur ou de malheur<sup>9</sup>. Les nombreux textes, où apparaît sa colère, révèlent ces facteurs instrumentaux qui fonctionnent en l'homme : angoisse, folie, maladie ; entre les hommes : rivalité, guerre, etc. ; dans la nature : lutte pour la vie, cataclysmes de toutes sortes<sup>10</sup>. Puisque les hommes ne veulent ni de Lui ni de ses lois, Dieu se retire. Mais il ne peut retirer ses lois : au lieu d'être sujets de bonheur et de bénédiction, leurs violations, volontaires ou non, seront autant de malédictions.

<sup>9</sup> Es 42.21 ; Dt 30.

<sup>10</sup> De nombreux textes expriment par la notion de colère les conséquences des turpitudes, infligées ou subies, de l'humanité : Dt 29.17-30 ; Ps 18.7-15 ; 78.31-48 ; Es 10.5 ; 13. 5-18 ; Rm 13.4 ; Ep 5.6.

3. Le retrait de Dieu, ou de son Esprit, peut lui aussi être associé à la colère<sup>11</sup>. Celle-ci est alors l'absence de Dieu. Dieu n'est plus présent que par ses lois. Il est caché<sup>12</sup>, il s'enveloppe de ténèbres. Mais l'absence de Dieu c'est aussi, dans cette béance<sup>13</sup>, l'irruption du *dieu* du vide et de la vanité, du Prince de ce monde, le *cosmocrate*, qui, lui, détourne les lois divines au profit d'un régime de terreur.

4. Dieu n'intervenant plus directement,

*Le méchant ... sait que le jour des ténèbres l'attend ... Il ne pourra se dérober aux ténèbres ... S'il a confiance dans le mal, il se trompe, car le mal sera sa récompense. Il conçoit le mal et il enfante le mal, Il mûrit dans son sein des fruits qui le trompent.*

**Jb 15.20-35**

l'homme est alors livré à lui-même, à sa liberté, mais aussi à ses penchants. Il est significatif que les passages parlant de colère emploient très souvent cette expression<sup>14</sup>.

Il existe des rapports étroits entre la colère de Dieu, et ces trois notions (1) de Dieu caché, (2) de conséquence de violations retombant sur les pécheurs et les asservissant, (3) d'hommes livrés au mal. Sur cette base, il est possible de compléter la signification donnée à la colère de Dieu. Celle-ci est aussi, et surtout, la manière antique, analogique,

<sup>11</sup> Ps 30.5-10 ; Es 57.16-19 ; Ez 39.23.

<sup>12</sup> Le *Deus absconditus* des Pères et de LUTHER qui parlait aussi du Dieu de la main gauche, absent, impersonnel, immanent par ses lois, en opposition au Dieu de la main droite, le Dieu de Jésus-Christ, personnel, transcendant.

<sup>13</sup> La place manque pour de nombreuses citations d'E.WHITE qui avec ses mots propres va dans le sens de cette étude. Un exemple : « Les hommes feraient bien de remercier la patience et la miséricorde avec lesquelles Dieu tient en échec la cruauté du Diable. C'est lorsqu'on dépasse les bornes de sa longanimité qu'il retire sa protection. Dieu n'exécute pas la sentence qui suit la transgression. Il se borne à abandonner à eux-mêmes ceux qui méprisent sa grâce, ils récoltent alors la moisson de leurs semences ». *Great Controversy (Tragédie des Siècles)*, 1911 p. 36.

<sup>14</sup> Jb 8.4 ; Ps 63.10 ; 81.12 ; 106.41 ; Ez 39.23 ; Rm 1.18-28.

de dire, avec le vocabulaire vigoureux, concret, métaphorique de l'époque, la JI. Telle est l'hypothèse proposée.

C'est la loi qui rend opérationnelle la JI. Or la loi, à la différence d'un juge, est aveugle et fonctionne automatiquement, en bien comme en mal. Je m'explique : un non fumeur, croyant ou non, a moins de risque d'être atteint d'un cancer du poumon qu'un fumeur, croyant ou non, et Dieu fait pleuvoir sur les bons comme sur les méchants, que cette pluie soit féconde et bienfaisante ou à l'origine d'inondations. Les manifestations de la colère nous apparaissent souvent comme très injustes. Cela tient au fait que la justice ne règne pas dans ce monde puisque son chef est le diable. Parce que nous sommes des éléments d'un vaste système, tout ce qui atteint le système peut atteindre l'un quelconque de ses éléments par voie de proximité, de causalité, de solidarité, d'hérédité, etc.<sup>15</sup>. C'est douloureux, mais c'est comme ça, ou alors il faut demander à Dieu de changer chaque jour les règles du jeu au gré de nos intérêts, ce que Dieu, évidemment, ne *peut* faire<sup>16</sup>. La seule opportunité, offerte à chacun, est une expérience de foi en Christ (Jn 3.36).

\*

La place manque pour montrer combien cette étude sur la colère de Dieu, perçue comme expression de la JI., permet de recadrer de nombreuses questions épineuses : événements douloureux ou épisodes bi-

<sup>15</sup> Juste deux exemples : (1) dans le Titanic ou le World Trade Center il y avait certainement de brigands et de hommes de bien, (2) si un homme transgresse certaines lois cela peut rejaillir sur sa descendance sur plusieurs générations (Ex 20.5).

<sup>16</sup> Dieu fait ce qu'il veut (Ps115.3 ; 135.6), mais il ne veut pas *tout*, comme annuler aujourd'hui les lois qu'il fit hier.

bliques difficiles<sup>17</sup>. Un seul exemple : on oppose parfois l'injuste *punition*<sup>18</sup> sur les enfants jusqu'à la troisième ou la quatrième génération (Ex 20.5 ; Dt 5.9) aux déclarations plus équitables d'Ézéchiél. Mais, précisément, le chap.

18 de ce prophète est un long plaidoyer de Dieu pour sa JT qui ne condamne pas un innocent à la place d'un coupable, alors que la déclaration lapidaire du deuxième commandement informe des conséquences néfastes des transgressions de la loi, c'est-à-dire d'une JI.

\* \*

\*

La colère de Dieu, perçue comme correspondant à la notion moderne de justice immanente, nous invite à la réflexion, au développement d'une foi plus adulte, à une conception de Dieu moins simpliste, moins démunie devant certains événements où se pose avec acuité la question de sa présence et de son action. Mais elle n'est pas sans nous interpellé sur plusieurs questions. Un des problèmes implicitement soulevé est celui de la toute-puissance de Dieu. Ce sera l'objet de notre prochaine étude.

**Philippe AUGENDRE**

*Manosque, le 12 mars 2005*

<sup>17</sup> Par exemple : (1) le déluge, (2) l'épisode d'Uzza, foudroyé en touchant l'arche dans 2S 6, (3) le dénombrement du peuple par David, attribué à la colère de Dieu dans 2S 24.1, et à Satan dans 1Ch 21.1, c'est-à-dire à l'absence de Dieu, (4) des catastrophes comme celles du World Trade Center ou de tsunami, (5) la mention par E. WHITE de la colère de Dieu à propos de la mort du Christ (*Témoignages*, vol. 1, p. 248-265).

<sup>18</sup> Le mot *punir* (Segond) doit être pris avec précaution puisque il est traduit dans la BNS par *rendre des comptes*, ou ailleurs, par visiter (Ex 4.31), prendre soin (Nb 1.50), placer sous surveillance (Gn 40.4).